

## Programme de travail 2018 du réseau national des aménageurs

**Le comité directeur du RNA a choisi comme fil conducteur pour l'année 2018 « Comment répondre au défi des « sobriétés » - sobriété environnementale et énergétique, sobriété économique et sobriété foncière - dans la fabrication de la ville, et le saisir comme une opportunité ? Comment le concilier avec l'attractivité des territoires et la qualité des usages ? ».**

Ce fil conducteur, souhaité fédérateur pour l'ensemble de la filière de l'aménagement et pour l'ensemble des territoires, sera travaillé au cours de 3 journées de rencontres du RNA. Chaque journée sera organisée autour d'une matinée plénière (cible 150 participants) et de 3 groupes de travail l'après-midi (cible d'environ 50 participants par GT).

**Les thèmes retenus par journée sont les suivants :**

- **1ère journée du RNA - 26 mars 2018 : Comment relever le défi de la transition environnementale et énergétique en aménagement ?**
- **2ème journée du RNA – 5 juillet 2018 : Comment relever le défi de fabrication de la ville sobre du point de vue économique, ou comment produire des aménagements de qualité dans un objectif de maîtrise globale des coûts**(pour l'ensemble des acteurs, y compris les habitants / usagers, des étapes amont aux étapes aval) ?
- **3ème journée du RNA - 22 novembre 2018 : Comment intégrer ce défi de sobriété en matière de consommation foncière, ou comment régénérer la ville sur elle-même (quartiers existants, friches industrielles, zones commerciales ou d'activités économiques périllicieuses), en tenant compte de contraintes économiques et environnementales ?**

Ces 3 thèmes de travail seront abordés en séance plénière de manière panoramique, puis approfondis selon trois prismes différents l'après-midi par chacun des groupes de travail.

**Les axes renouvelés des groupes de travail (GT) pour 2018 sont les suivants :**

- **GT1 : Quels fondamentaux défendre en aménagement ?** (« approche par la technique »)
- **GT2 : Quels renouvellements de la filière de l'aménagement ?** (« approche par les acteurs »)
- **GT3 : Comment utiliser les cadres de travail coopératifs et juridiques pour atteindre la sobriété ?** (« approche juridique et partenariale favorisant les projets »)

Chacun des groupes de travail pourra étudier les questions de gouvernance, de modèle économique, de partenariats, de montage juridique et financier, au travers d'exemples qui seront présentés et analysés.

➤ **GT1 : Quels fondamentaux défendre en aménagement ?**

**Chefs de file : Anne Blondeau (Citallios) et Olivier Morlet (ADIM Vinci Construction)**

Référents secrétariat technique : Yâsimîn Vautor (DHUP / AD4), Juliette Maître (Cerema), Marie-Odile Farineau (SCET)

**Grandes questions clés du GT1 - A affiner et cibler ensuite par journée, en fonction de chaque thème dans lequel s'inscrire :**

- Dans un objectif de recherche de maîtrise des dépenses globales (publiques, privées, des ménages...), à quels fondamentaux s'attachent les aménageurs aujourd'hui, à toutes les étapes de leurs projets (maîtrise foncière, conception, réalisation et gestion de la ville...) ?
- Comment cerner les besoins réels des usagers, et comment y répondre au mieux, en alliant qualité d'usage finale et économie ? Quel travail de conseil porter auprès des collectivités, quels fondamentaux défendre ?
- Comment les aménageurs utilisent-ils le foisonnement d'innovations désormais proposées pour répondre aux défis des sobriétés ? Comment en tirer parti, quels retours d'expériences positifs, entre autres du point de vue économique ?
- Comment allier l'utilisation des nouvelles technologies ou des procédés innovants à la simplicité de la conception, des matériaux ?

➤ **GT2 : Quels renouvellements de la filière de l'aménagement ?**

**Chefs de file : Anne Fraise (Europolia) et José-Michael Chenu (Vinci Développement Urbain et vice-président d'EGF BTP)**

Référents secrétariat technique : Emilie Touchard (DHUP / AD5), Florence Menez (Cerema), Marie-Odile Farineau (SCET)

**Grandes questions clés du GT2 - A affiner et cibler ensuite par journée, en fonction de chaque thème dans lequel s'inscrire :**

- L'enjeu de la sobriété amène-t-il les aménageurs à travailler avec de nouveaux acteurs de la ville ? Quels sont leurs stratégies d'intervention et leurs modèles ?
- Quels partenariats nouer avec ces acteurs ? Quelles dynamiques nouvelles ces partenariats peuvent-ils créer ? Quelle gouvernance et quelle organisation des projets en découlent ?
- Comment les aménageurs peuvent-ils se positionner dans ce nouveau paysage ? Cela les conduit-il à faire évoluer leurs pratiques, voire leur rôle et leur métier ?

➤ **GT3 : Comment utiliser les cadres de travail coopératifs et juridiques pour atteindre les sobriétés ?**

**Chefs de file : Isabelle Deluc-Charles (Fédération des EPL) et Yann Le Corfec (UNAM – ex SNAL)**

Référents secrétariat technique : Sabine Baillarguet (DHUP / AD5), Agnès Pouillaude (Cerema), Laurent Le Corre (SCET)

La réalisation des opérations d'aménagement s'inscrit dans un cadre : (1) de collaborations avec les collectivités ou plus largement les acteurs institutionnels, dans un paysage qui évolue (loi Notre, généralisation du PLUi, SRADDET), avec une acceptabilité politique des projets urbains de plus en plus questionnée ; (2) de contraintes juridiques et procédurales de l'aménagement ; (3) de cadres de travail (processus opératoires, déroulement des projets, de montages) davantage fondés sur le contrat que sur la règle.

Le GT3 questionnera les cadres de référence, les modes de faire, voire les règles, au regard de l'objectif de « faire mieux avec moins » (d'énergie, de ressources, de moyens financiers), dans une perspective de la transition énergétique et environnementale (TEE). Parmi les grandes questions posées, on trouvera notamment :

- Comment l'intelligence collective de la sobriété se concrétise-t-elle dans le cadre normatif et les processus opérationnels ? Ce cadre est-il adapté à une fabrication de la ville économe en ressources et en moyens ? Quelles sont les bonnes pratiques, les points de blocage ?
- Quelles évolutions du cadre de coopération entre les aménageurs et les collectivités peut-on envisager pour renforcer l'acceptabilité des projets et faire partager la culture de l'aménagement ? La réforme territoriale peut-elle permettre des économies d'échelles ?

Le GT3 sera ensuite décliné en fonction de chaque thème de journée :

- Journée 1 : Comment utiliser les cadres de travail coopératifs et juridiques pour contribuer à la transition écologique et énergétique ?
- Journée 2 : Comment utiliser les cadres de travail coopératifs et juridiques pour atteindre la sobriété économique ?
- Journée 3 : Comment utiliser les cadres de travail coopératifs et juridiques pour régénérer la ville ?

\*\*\*

#### **Les membres du comité directeur 2018 du RNA :**

Aude Debreil (EPA Sénart) et Nicolas Gravit (Eiffage aménagement), co-présidents  
Anne Blondeau (Citallios) et Olivier Morlet (ADIM Vinci Construction), chefs de file GT1  
Anne Fraisse (Europolia) et José-Michael Chenu (Vinci Développement Urbain et vice-président d'EGF BTP), chefs de file GT2  
Isabelle Deluc-Charles (Fédération des EPL) et Yann Le Corfec (UNAM – ex SNAL), chefs de file GT3  
Raphaëlle d'Armancourt (USH)  
Pierre Bousquet (Valgo)  
Christian Cucchiari (EGF BTP)  
Gervais Doligez (OGE)  
Dominique Duperret (LCA-FFB)  
Jean-Louis Fournier (France Urbaine)  
Christian Levy (CGEDD)

## GT1 2018 – Quels fondamentaux défendre en aménagement ?

### ➤ 1ère séance GT1 – TEE : Faire ses choix face à la pluralité d'offres d'approvisionnement énergétique ?

La transition environnementale et énergétique (TEE) recouvre la recherche d'une meilleure efficacité énergétique, de mix énergétiques, de développement des ENR. Face au foisonnement d'opérateurs énergéticiens qui proposent tout un panel d'offres d'approvisionnement aux acteurs de l'urbain, avec des solutions techniques de tout ordre et des modes alternatifs, le RNA souhaite s'essayer à une vision élargie et analytique de cette pluralité. Comment faire ses choix en tant qu'aménageur, en tenant compte des phases d'investissement mais également de gestion ? La séance sera également l'occasion de s'intéresser à la question des mix énergétiques, notamment à la production privée.

Le GT s'essaiera aux questions suivantes :

#### 1/ Comment choisir la bonne solution d'approvisionnement énergétique ?

A quel moment se poser la question ? Quel(s) outil(s) pour prendre la bonne décision ? Qui pour aider l'aménageur ? A quelle échelle réfléchir pour optimiser (le bâtiment, le quartier, la ville) ? Sur quelle temporalité ? 5 ans, 20 ans, 50 ans ? Considérer non seulement l'investissement initial mais aussi les coûts de fonctionnement voire remplacement ?

Les solutions centralisées sont-elles encore pertinentes alors que les bâtiments sont de plus en plus performants ? L'enjeu est-il au niveau de la production de chaleur ? De froid ? D'électricité ? Quelles concurrences par rapport aux solutions « classiques » (électricité, gaz...) ? Comment gérer la cohérence entre les différents réseaux d'énergie ? Les smartgrids pour optimiser : gadget ou bonne idée pour limiter les investissements en infrastructures, favoriser l'effacement, intégrer la production locale d'énergie ?

#### 2/ Comment mettre en œuvre la solution retenue ?

Quel montage juridique (AFUL, DSP, régie...) ? Quel intérêt du classement ? Comment obliger le raccordement en cas de solution centralisée ? Quel montage financier ? Quelles aides ? Quelle gouvernance ? Quels acteurs associés et à quel moment ? Quid de la gestion ?

#### 3/ Approvisionnement énergétique et usagers / habitants

Quelle acceptation par les habitants ? (débat sur les chaufferies, logistique pour l'approvisionnement en bois) Quels risques de recours ? Quels intérêts pour les habitants ? Comment les convaincre ? Comment les associer pour en faire les acteurs de la transition énergétique ?

### ➤ 2ème séance GT1 – Sobriété économique : Comment concevoir les espaces publics dans un contexte de sobriété économique ?

### ➤ 3ème séance GT1 – Régénération urbaine : Régénérer la ville, avec ou sans aménageur ?

## GT2 2018 - Quels renouvellements de la filière de l'aménagement ?

### ➤ 1ère séance GT2 - TEE : Les nouvelles tendances en matière de logistique et de nouveaux services, articulations avec l'aménagement ?

Inscrire une opération d'aménagement dans la transition écologique et environnementale suppose de situer plus largement le projet dans son territoire et de ses impacts sur l'organisation et le fonctionnement de l'espace urbain. L'aménagement durable promeut la ville multifonctionnelle et des courtes distances. Or dans les faits, la réalisation de projets abritant différentes fonctions reste toujours complexe, d'autant plus que le monde économique est en pleine évolution.

Prenons un exemple : avec l'essor du e-commerce, la livraison des colis devient une vraie problématique au regard de la conception d'un projet. Au-delà de la question du dimensionnement des voiries et du stationnement très courte durée, répondre à ces nouvelles exigences de distribution revient à repenser complètement la chaîne logistique. De nombreuses réflexions existent déjà dans le domaine de la mobilité sur la gestion du dernier kilomètre.

Cependant quels sont les liens avec les besoins en termes de petite logistique (pouvoir accueillir du stockage temporaire multi-acteurs, multi-distributeurs dans des lieux stratégiques) et de nouveaux services (conciergerie, autres) ? Les aménageurs peuvent-ils être pro-actifs sur ces réflexions ? Comment travailler avec les acteurs du secteur logistique ou encore du e-commerce ? Quelles sont leurs logiques ? Quelle est leur stratégie en matière d'implantation territoriale ? Quels impacts sur le commerce traditionnel et ses nouveaux besoins ? Quels sont les modèles économiques dédiés ?

Afin de susciter de l'émulation le choix se portera sur des intervenants issus de secteurs différents (un logisticien, un aménageur, un opérateur commercial...) afin que chacun puisse présenter son point de vue, ses besoins et ses attentes.

Les grandes questions que le GT souhaite aborder lors de cette séance sont notamment :

- Quelles tendances en matière de logistique, au regard du e-commerce et de nouveaux services, notamment sur le dernier kilomètre ? Besoins, acteurs, articulation avec l'aménagement ?
- Comment les aménageurs peuvent travailler avec les acteurs du secteur logistique, voire du e-commerce ? Quels sont leurs logiques et stratégies d'implantation ? Quels impacts sur le commerce traditionnel et ses nouveaux besoins ? Quels modèles économiques dédiés ?
- Comment fonctionnent des nouveaux produits qui apparaissent en centre-ville (hôtel de la logistique, services de livraison à l'échelle du quartier), quels besoins en matière d'infrastructure et superstructure ? (a priori petites et moyennes sociétés du e-commerce)
- Comment une grande enseigne pense sa chaîne de livraison, quels besoins en matière de livraison ?

### ➤ 2ème séance GT2 – Sobriété économique : quels acteurs peuvent aider ?

### ➤ 3ème séance GT2 – Régénération urbaine : comment et avec qui agir sur les zones d'activités économiques en difficulté ?

## **GT3 - Comment utiliser les cadres de travail coopératifs et juridiques pour atteindre les sobriétés ?**

### **➤ 1ère séance GT 3 – Eviter, réduire, compenser les impacts sur la biodiversité : vers quelles solutions ? comment s'organiser collectivement ?**

Le développement de projets urbains s'inscrit de plus en plus dans la transition écologique, sous l'effet des obligations environnementales (étude d'impacts des projets, avis de l'autorité environnementale, mesures compensatoires de biodiversité,...), comme des aspirations des citoyens. Les préoccupations environnementales ont donc mis les cadres de travail de l'aménagement urbain en mouvement.

A l'heure où les cadres opérationnels, coopératifs et juridiques sont en cours d'appropriation, cette table ronde vise à partager les solutions coopératives portées par les collectivités locales, les aménageurs, et plus largement l'ensemble des acteurs de l'aménagement, pour éviter les pertes de biodiversité ou mettre en œuvre les mesures compensatoires de biodiversité. Le point d'entrée n'est pas la nature en ville ni dans les quartiers.

Le débat portera sur l'identification des freins à la mise en œuvre des mesures compensatoires par les aménageurs :

1. Les compensations environnementales constituent une nouvelle contrainte à la réalisation des opérations d'aménagement. Comment les mettre en œuvre au bénéfice de la biodiversité ? Quels sont ses impacts sur le montage et le modèle économique des opérations ?
2. Comment intégrer dans les modes de faire des aménageurs, dès la conception des projets ou les acquisitions foncières, la préservation de la biodiversité ou la réduction des pertes de biodiversité ?
3. Comment s'organiser collectivement autour des aménageurs pour mettre en place des solutions mutualisées ? Quels rôles des aménageurs auprès des collectivités locales pour disposer de ces nouveaux outils partenariaux ?

### **➤ 2<sup>ème</sup> séance GT3 – Comment proposer des équipements et des services publics de qualité aux habitants tout en maîtrisant les dépenses ?**

### **➤ 3<sup>ème</sup> séance GT3 - Les systèmes d'acteurs et les montages de la régénération urbaine**